



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique du sport

Question écrite n° 117053

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'assemblée du sport intitulé « enjeux, grands axes de préconisation et mesures phares ». Pour favoriser le développement du sport pour les publics les plus éloignés de la pratique (public cible), le rapporteur propose de développer les projets d'activités sportives pour les femmes, intégrant la gestion de leurs contraintes familiales : gestion adaptée du temps et des horaires des séances sportives, accueil des enfants intégré aux lieux de pratiques sportives, mise en place de modes d'accueil et de gestion impliquant les pères de familles et/ou bâtis sur les solidarités interfamiliales. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Les évolutions sociales impliquent de confronter le modèle sportif français aux évolutions en cours et de poser les bases d'une gouvernance du sport français adaptée aux enjeux actuels, notamment la cohésion sociale, la santé publique, l'égalité hommes-femmes... Face à ces enjeux, le sport peut contribuer à apporter des réponses. Ainsi, le ministère des sports mène depuis une vingtaine d'années une politique volontariste afin de permettre l'accès à la pratique sportive et aux instances représentatives des jeunes filles et des femmes. En 2011, la direction des sports a entrepris un bilan de l'état d'avancement des mesures prises, notamment sur le plan législatif, et mis en place un groupe de travail coanimé avec le pôle ressources national « sport, éducation, mixités et citoyenneté ». Composé de représentants des services de l'État, du mouvement sportif, d'associations spécifiques et d'universitaires, ce groupe a vocation à proposer des pistes d'actions pour la féminisation du sport. Parmi les axes de travail à l'étude se trouvent des pistes pour une organisation innovante de l'offre sportive, notamment les créneaux « sport en famille », les créneaux mixtes « mère-enfant », l'accès aux équipements sportifs, l'intégration des jeunes filles dans les pratiques auxquelles elles n'ont pas habituellement accès... Par ailleurs, et depuis 2004, chaque année était organisé un week-end consacré au sport, le « week-end du sport en famille », devenu en 2009 les journées « Sentez-vous sport, santé vous bien », lui imprimant un axe sport santé par l'accueil, notamment, de personnes atteintes de maladies chroniques. Cette opération vise à inciter un public, le plus large possible, à pratiquer une activité physique ou sportive en famille. Il s'agit d'encourager les initiatives et les innovations telles que la mise en place de « licences familiales » à tarif préférentiel, la gratuité d'accès à certains équipements pour les familles, la sensibilisation des associations sportives à l'accueil des personnes handicapées. Il s'agit aussi de promouvoir l'activité physique en famille initiée par les organismes de protection sociale et les associations familiales avec les clubs sportifs locaux. Ces journées sont l'occasion de démontrer la capacité du milieu sportif à offrir un espace de solidarité entre les générations, et de guider le public des seniors vers des activités adaptées ou vers des clubs proposant des activités physiques et sportives qui leur sont accessibles. Ce moment permet d'apporter un éclairage particulier sur des initiatives valorisant la pratique sportive en famille ; il doit être appréhendé comme le « point d'orgue » d'actions développées tout au long de la saison sportive et l'occasion de développer et/ou renforcer des liens entre les acteurs locaux sur un territoire donné. Les bilans des services déconcentrés chargés des sports, montrent que localement, de nombreux projets ont été soutenus, notamment dans les domaines de la politique

tarifaire, de créneaux horaires spécifiques, de création de sections « famille, loisirs », de challenges familiaux, de randonnées axées sur la pratique sportive de loisirs en famille et la découverte de l'environnement naturel et sa préservation, de cours d'initiation proposés aux parents pendant les entraînements des enfants... Le développement du sport pour le plus grand nombre, particulièrement quand il s'adresse à l'organisation d'une pratique sportive familiale, rencontre la complexité des modes de vie et des rythmes sociaux et nécessite l'implication d'autres acteurs tels la société civile, les collectivités territoriales et les entreprises. Dans ce contexte, la future instance de gouvernance du sport pourrait s'appuyer sur les travaux du groupe de travail précité sur la féminisation des pratiques et des instances dirigeantes, voire, si besoin, confier une mission sur ce sujet à un expert.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117053

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 août 2011, page 9293

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2012, page 302